

PAS DE POLITIQUE.

L'OUVRIER

L'UTILE A L'OUVRIER.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

FAIRE DU BIEN AUX CLASSES OUVRIERES.

PÈRE L'ÉGOÛNE, Rédacteur-en-Chef.

MONTREAL, 17 MAI 1884.

Rédigé par un Comité d'Ouvriers.

AVIS.—"L'Ouvrier" se trouvera dans tous les dépôts de journaux, et est livré GRATIS tous les Samedis aux acheteurs de "L'ÉTENDARD."

Nous demandons aux correspondants de L'OUVRIER de bien vouloir adresser leurs lettres au "PÈRE L'ÉGOÛNE," No. 31 rue St. Jacques, Montréal.

Catéchisme social et politique.

L'autorité, pour être efficace dans la société, doit y être représentée et exercée par une ou par plusieurs personnes.

Quelles sont donc les puissances supérieures auxquelles Dieu a soumis l'homme ici-bas? Il n'est pas nécessaire d'une longue recherche pour les trouver; elles se présentent d'elles-mêmes à tout homme qui veut comprendre. Il suffit de nommer la famille avec son chef, la patrie avec son souverain et la religion avec son pontife suprême.

L'autorité paternelle et l'autorité pontificale viennent de Dieu quant au fond et quant à la forme. Le père tient son autorité de Dieu immédiatement et quand les législateurs en parlent ce n'est que pour confirmer ce droit naturel. Ils empiètent quand ils dénaturent cette autorité ou qu'ils veulent y substituer la leur.

L'autorité, dans le gouvernement de l'Eglise vient aussi de Dieu, non-seulement dans son fond, mais encore dans sa forme essentielle. Le pape tient son pouvoir de Dieu directement et immédiatement, par son élévation régulière au souverain pontificat.

Ainsi le père dans la famille, le pape dans l'Eglise, sont tous deux souverains dans leur gouvernement respectif de par le droit divin, directement et immédiatement, le premier en vertu du droit naturel, le second en vertu du droit divin positif.

L'autorité civile vient immédiatement de Dieu quant à son fond et son essence seulement et non pas dans sa forme; c'est-à-dire que Dieu n'a pas établi d'une manière précise la forme du pouvoir dans le gouvernement civil; il en a laissé le choix aux hommes suivant les circonstances des temps et des lieux, selon les usages et les besoins des populations.

Elle se transmet soit par l'élection, soit par l'hérédité, suivant la constitution spéciale de chaque peuple. La légitimité d'un pouvoir souverain, monarchique, aristocratique ou républicain est quelquefois évidente; d'autres fois elle est douteuse.

Elle est évidente lorsqu'elle découle tout naturellement de l'ordre établi et de la constitution d'une nation, ou si un pouvoir sérieux ramasse l'autorité gisant à terre, sans possesseur, et avec l'assentiment de la nation, rétablit l'ordre sur les débris de l'anarchie: dans ce cas, la voix du peuple est la voix de Dieu: *Vox populi, vox Dei.*

D'autres fois la légitimité est douteuse, et alors, ce grand cas de conscience naturel devrait être porté au tribunal du Vicaire de Dieu, gardien infaillible de la morale publique et privée.

Tel est le cas des résistances.

Il faut un juge pour décider si elles ont été opposées pour de graves raisons. Les peuples qui ne veulent point de ce tribunal n'ont plus à leur service que la force du sabre.

Ce n'est pas à dire pour cela que l'autorité vient du peuple. Il peut être un instrument pour faire triompher une juste cause ou pour renverser un pouvoir qui ne remplit pas ses devoirs, mais le peuple n'est pas souverain et il ne peut agir que d'après les règles de la justice, qui est de Dieu, et non par caprice. Or ces règles doivent être interprétées par un juge infaillible.

Nous verrons la semaine prochaine, les différentes formes que l'autorité peut revêtir: c'est-à-dire, que nous parlerons de la monarchie, de l'aristocratie et de la démocratie.

L'ÉGOÛNE.

Plantes utiles.

L'ail est cultivé dans les jardins pour sa bulbe dont on se sert pour la cuisine.

L'ail est rubéfiant et émollient pris à dose ordinaire. Il facilite la digestion et augmente l'appétit. Les buveurs préviennent l'ivresse en faisant infuser quelques gousses d'ail dans le vin qu'ils boivent, ou bien en mangeant de l'ail sur leur pain. Il est généralement considéré comme excitant énergique, d'une action momentanée sur tout l'organisme, mais se prononçant plus particulièrement et d'une manière plus soutenue sur la peau et les organes respiratoires. Il augmente manifestement l'action des vaisseaux absorbants et les sécrétions.

On l'emploie dans diverses maladies sans inflammation, les fièvres intermittentes, les hydropisies, l'asthme humide, les catarrhes chroniques, la coqueluche, le scorbut, les affections vermineuses.

L'emploi de l'ail comme préventif du mauvais air est tout à fait populaire. Son arôme imprégnant l'atmosphère et pénétrant dans nos humeurs, peut les modifier et s'opposer à l'intoxication qui produit les fièvres de mauvais caractère, le typhus et la peste. On peut se préserver des fièvres intermittentes en mangeant de l'ail matin et soir. Aussi est-il conseillé dans les lieux aquatiques.

Des cas de fièvres invétérées et accompagnées d'un état cachectique voisin de l'hydropisie, ont été guéris en prenant matin et soir des gousses d'ail, en commençant par une gousse matin et soir et en augmentant jusqu'à six. Quand la fièvre est passée, on diminue graduellement la dose.

La propriété vermifuge de l'ail est reconnue, au point de faire jeter le ver solitaire en continuant l'usage de cette plante.

La médecine domestique prescrit aux enfants tourmentés par les vers deux ou trois bulbes d'ail infusés dans du bouillon, dans du lait ou dans une tasse d'eau sucrée. Ce remède fait périr ou met en fuite les vers lombrics et les vers ascarides.

On peut se contenter de faire manger aux enfants quelques morceaux de pain bien frottés d'ail. On peut ainsi leur appliquer sur le ventre un liniment préparé avec deux ou trois cuillerées d'huile d'olive et deux gousses d'ail écrasées. Cependant on ne doit employer ce bulbe qu'avec précaution chez les enfants dont les voies digestives sont irritables et s'en abstenir dans les cas d'irritation gastro-intestinales qu'on observe fréquemment pendant la dentition.

L'ail a été recommandé comme diurétique dans les hydropisies. On cite des cas d'hydropisie très-grave dont la guérison fut opérée par le fréquent usage de l'ail cru.

L'ail est vanté dans le traitement de la coqueluche; matin, midi et soir donnez aux enfants de

six ou sept ans, le tiers, et aux enfants de onze ans la moitié d'une gousse d'ail, en augmentant graduellement la dose; faites frictionner en même temps toute la colonne vertébrale avec un léniment préparé avec du suc d'ail.

Le sirop d'ail convient aux enfants de premier âge. Le léniment d'ail est très-connu en Ecosse contre la coqueluche. On le prépare en pilant de l'ail dans un mortier, avec partie égale de saindoux: on en frotte la plante des pieds deux ou trois fois par jour. Mais la meilleure manière de l'employer est de l'étendre sur du linge et de l'appliquer sous forme d'emplâtre en la renouvelant matin et soir. Excellent aussi contre les toux opiniâtres.

La décoction suivante est bonne contre le croup et la diphtérie: ail et vinaigre, de chaque six draehmes; eau d'hyssope, dixième partie d'un litre.

Broyez l'ail dans le vinaigre, versez peu à peu l'eau d'hyssope, et ajoutez: miel 3 onces; faites bouillir sur un feu doux: passez. A prendre par cuillerées plus ou moins répétées suivant l'âge et les forces du malade.

On a vu sous l'influence de l'ail, les ressorts de la vie se mettre en mouvement sur des cholériques pour ainsi dire agonisants tant cette bulbe relève les forces contractiles et met en jeu la circulation. Pour produire cet heureux phénomène, il ne faut que piler quelques bulbes d'ail dans un mortier, avec addition d'environ un scrupule d'encens, qui se réduisent facilement en pommade, et l'employer en frictions et en cataplasme principalement sur le ventre et l'estomac, pendant que d'un autre côté on administre quelques tasses d'une infusion chaude préparée avec quelques gousses d'ail.

On emploie avec succès l'ail en cataplasme contre les cors aux pieds, en frictions mêlé avec le saindoux contre la gale. Le vinaigre d'ail (1 sur 12 de vinaigre) convient en lotion dans les gangrènes, les pourritures d'hôpital, les ulcères vermineux.

AUX APPRENTIS.

L'APPRENTISSAGE DE L'ÉTAT, ET L'APPRENTISSAGE DE LA VIE.

Tu dois mener de front deux rudes apprentissages, mon enfant: l'apprentissage de ton état, et l'apprentissage de la vie. Le premier va durer trois ou quatre ans, et fera de toi, si tu le veux, un brave et habile ouvrier; le second sera plus long, et fera de toi, toujours si tu le veux, un bon chrétien, un chrétien sérieux, un honnête homme, un citoyen dévoué, un père de famille respectable et respecté.

C'est donc chose sérieuse et très-sérieuse que les années de ton double apprentissage; tout ton avenir en dépend: ton avenir, c'est-à-dire ton bonheur, ton salut.

Si tu es un mauvais apprenti, un paresseux, un fainéant, comme il y en a trop, tu seras un ouvrier misérable, un propre-à-rien; qui sait même si quelque beau jour tu n'iras pas te traîner, comme tels et tels que j'ai connus, sur les bancs ignominieux de la police correctionnelle et de la cour d'assises? Donc, gare à toi. Il faut absolument être un bon petit travailleur, un apprenti docile, rangé, fidèle au devoir.

Si tu fais de travers l'autre apprentissage, l'apprentissage de la vie, de plus grands malheurs t'at-